

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2007

Publication : 05/10/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Sophie DINTINGER
Directrice Adjointe
Personnes Agées - Personnes Handicapées

Direction de la Solidarité

Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le 13 SEP. 2007

2007 00684

ARRETE
du

DSOL

**fixant le montant de la dotation globale de fonctionnement 2007 du
Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale "ALEOS" à MULHOUSE**

- VU** le Code de la Famille et de l'Aide Sociale et en particulier l'article 46-4 ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment les articles 43 et 44 ;
- VU** la loi n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif au transfert des compétences en matière d'action sociale et de santé ;
- VU** l'arrêté du 22 octobre fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général en date du 21 décembre 1993 relative à l'accueil d'urgence des mères isolées avec enfants en difficulté ;
- VU** la demande du Directeur Général de l'Association ALEOS ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

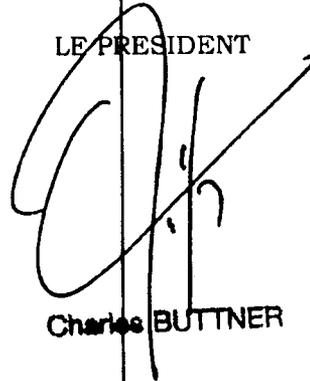
Le montant de la dotation globale de fonctionnement des 4 places d'accueil de femmes enceintes et mères accompagnées d'enfants de moins de trois ans, est fixé pour l'année 2007, à :

68 632 €

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right with a diagonal flourish at the top.

Charles BUTTNER